

anciennes bibliothèques de Lyon, et un Essai historique sur les manuscrits ; — le catalogue des Belles-Lettres, par un Essai sur l'histoire de l'imprimerie ; — et le catalogue des Ouvrages dramatiques, par une Notice sur l'origine du théâtre Français, et sur les pièces représentées en France depuis Faydit jusqu'à Rotrou. Ces huit volumes sont semés d'un grand nombre d'anecdotes littéraires ou bibliographiques. Ainsi, l'on ne doit pas s'étonner que l'auteur n'ait pas toujours cité fort exactement, et ait commis plusieurs erreurs, en partie relevées, soit dans les *Archives du Rhône*, soit dans les *Mélanges* de M. Breghot du Lut. Il faut tenir compte à Delandine de la difficulté qu'il y avait pour lui à débrouiller un pareil cahos, à trier, à classer, à décrire enfin. La tâche était immense, d'après le plan qu'il s'était donné ; mais pourquoi n'eut-il pas le bon esprit d'exclure de son Catalogue d'incomparables pauvretés qui ne méritaient pas l'honneur d'y figurer ?

L'ouvrage, du moins pour les trois premiers volumes, fut tiré à 600 exemplaires, sur lesquels il y en eut une centaine qui furent mis à la disposition du Maire de Lyon et du Conseil municipal ; une centaine d'octroyés à l'auteur pour les corporations littéraires auxquelles il appartenait, pour les journaux, pour les bibliothécaires de différentes villes, et enfin pour des littérateurs qui avaient fait don de leurs ouvrages à notre Bibliothèque. Restaient donc 400 exemplaires destinés à couvrir les frais d'impression.

En 1814, Delandine reçut la croix d'honneur, et plus tard des lettres de noblesse. Le rétablissement des Bourbons l'avait rempli de joie ; mais le retour de Bonaparte vint troubler le calme dont il jouissait. Prévoyant bien les maux que ces événements devaient attirer sur la France, et ne se sentant pas la force d'en supporter le spectacle, il écrivit ses dernières dispositions et se composa une épitaphe. La seconde rentrée de Louis XVIII dissipa les terreurs de Delandine, mais sa santé resta gravement altérée. Comme il voulait manifester la part